

**CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 4**

**SEANCE DU 16 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du dix mars, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Franck LODER, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, Christine DUPAYAGE, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Agnès LEVANT (arrivée à 20h51), Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Jean-Marie VERWAERDE, Michèle DRION, Francis TILMANT.

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

**Objet : Tarif horaire de la main d'œuvre communale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023**

La commission des finances s'est réunie le 27 février 2023 et a approuvé les propositions de tarification de la main d'œuvre communale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Monsieur le Maire vous demande de bien vouloir approuver ces nouveaux tarifs.

Les tarifs sont les suivants (TVA non applicable - article 293 B du CGI)

Le taux horaire de la main d'œuvre communale est fixé à 28 €.

Il ne sera pas fait appel à la main d'œuvre communale le week-end et les jours fériés.

**Pour à l'unanimité**



AFFICHEE LE 17 MARS 2023

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lens

le 17 MARS 2023